

Projet de loi sur la nationalité

Le ministre de la Justice décidera des naturalisations

Lors du débat sur la nationalité, le 12 février à la Chambre de commerce, le ministre de la Justice, Luc Frieden, avait annoncé que, selon le nouveau projet de loi, le législateur ne déciderait plus des naturalisations, mais le ministre de la Justice. Prié hier de donner des explications, Jean-

Claude Juncker a répondu que la procédure actuelle, assez lourde (débat et décisions de la Chambre à huis clos), serait simplifiée. Quant aux questions régaliennes, dont la nationalité fait partie, elles sont du ressort du ministre de la Justice.

— pk